



VENDERBORG PROD'

*festival  
du court  
métrage  
d'auch*

## REGLEMENT 2017

**Article 1 :** Le Festival du Court-Métrage d'Auch organisé par l'association loi 1901 Venderborg Prod' se déroulera le vendredi 17 et samedi 18 Novembre 2017 (7° Édition) et proposera un large choix de films en compétition et hors-compétition.

**Article 2 :** À cette occasion, la Venderborg Prod' organise un concours de courts-métrages en vue d'une sélection pour cette septième édition. Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Les thèmes abordés sont libres et accessibles à tous les publics.

### **Article 3 : COURTS-METRAGES & INSCRIPTIONS**

→ La sélection se déroulera sur format fichier vidéo (*cf Article 9*). Les réalisations présentées auront à avoir été réalisées soit à titre individuel, soit à titre collectif (associations, lycées, collèges, centres de loisirs, points jeunes...). Elles devront également avoir été réalisées après le 1 janvier 2013. Seuls deux courts-métrages par personne/groupe pourront être soumis à la sélection pour la compétition.

→ Les films étrangers **doivent impérativement** être sous-titrés en langue française, dans le cas contraire le film sera rejeté.

→ Nous vous prions d'apporter un soin au mixage sonore.

→ L'inscription au Festival aura lieu exclusivement sur internet. Pour les films francophones, via la plateforme d'inscription accessible depuis le site internet. Pour les films étrangers via la plateforme *Film FreeWay*, lien depuis le site du Festival.

**Article 4 :** Ce festival est ouvert aux courts-métrages d'une durée de moins de 20 minutes, générique inclus, qu'ils soient des documentaires, des fictions ou des animations. Tout film excédant cette durée sera automatiquement rejeté.

**Article 5 :** La date limite d'inscription est fixée au **LUNDI 3 JUILLET 2017 23h59**.

**[www.festivalcourtauch.com](http://www.festivalcourtauch.com)**

**Article 6 :** Les courts-métrages reçus, pour concourir, seront soumis à une présélection effectuée par un comité, composé de la Présidente de la Venderborg Prod', du Président d'honneur du Festival et de membres de l'association faisant partie de l'organisation du Festival.

**Article 7 :** Le court du web est un concours organisé dans le cadre du Festival du Court-Métrage d'Auch. Les courts-métrages étant en accès public sur les plateformes vidéos (Youtube, Dailymotion, Vimeo,...), seront immédiatement inscrits en vue de la sélection finale.

**Article 8 :** Les résultats des films sélectionnés pour la compétition seront disponible via le site ([www.festivalcourtauch.com](http://www.festivalcourtauch.com)) à partir du mois d'octobre. Les équipes de tournage seront contactées par e-mail pour être averties de leur résultat.

**Article 9 :** Pour être valide, une inscription doit au moins être remplie d'un lien de visionnage ou de téléchargement.

#### **Article 10 : TRANSPORT, LOGEMENT ET ASSURANCE**

→ Les participants dont le court-métrage est sélectionné (Hors-Compétition, Compétition officielle, Court du Web) pourront être logés à l'internat du Lycée Le Garros (1 bis rue Darwin 32000 Auch) le vendredi et le samedi soir (avec une autorisation des tuteurs légaux pour les mineurs). Le tarif de cette année pour l'hébergement est de 10€/ personne (comprenant une ou deux nuits à l'internat + repas du samedi midi + repas du vendredi et samedi soir + petit-déjeuner pour le samedi et dimanche matin).

#### **Article 11 : JURY**

Le jury chargé d'attribuer les prix aux lauréats sera composé de professionnels du cinéma et de personnalités désignées par le bureau de l'association. Les décisions du jury seront sans appel.

#### **Article 12 : PRIX**

Les prix décernés par les jurys sont les suivants :

Grand Prix du Jury, Meilleur Espoir (réalisateurs - 26 ans), Meilleur Scénario, Meilleure Intention, Meilleur Montage, Meilleure Interprétation.

Le public décernera un prix pour les courts-métrages sélectionnés en Hors-Compétition. Le court-métrage ayant remporté le plus de votes se verra attribué le **Prix du Public**.

Concernant le Court du Web, les internautes pourront voter parmi des courts-métrages proposés par le comité de sélection. Les votes se dérouleront les 10 jours précédents le festival. Le film ayant reçu le plus de votes obtiendra le **Prix du Court Du Web**, qui sera dévoilé le jour du Festival, lors de la cérémonie de clôture.

Le **Prix Venderborg Prod - Soutien à la création** est remis par l'équipe de l'association. Il récompense une première réalisation. Dans le cadre de ce prix une dotation d'un montant définit, sera octroyée au vainqueur. Cette dotation servira **uniquement** à la production et/ou à la réalisation d'un court-métrage suivant. Le réalisateur s'engage en mettant en avant ce prix et l'aide apportée par la Venderborg Prod :

- Dans le court-métrage primé
- Dans le court-métrage bénéficiant de l'aide à la création
- Au travers d'autres supports de communication

Dans le cas contraire la Venderborg Prod pourra retirer la dotation.

**Article 13 :** La demande d'inscription en vue de participer au Festival du Court-Métrage d'Auch de la Venderborg Prod' implique l'acceptation des présentes conditions.

**Article 14 :** La présence des candidats primés est fortement conseillée lors de la remise des prix. En cas de non présence et si votre court-métrage est primé, votre prix ne vous sera pas envoyé.

**Article 15 :** Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

#### **Article 16: DROITS**

→ Dans le cadre promotionnel, sous réserve du respect du droit moral de leurs auteurs, la Venderborg Prod' se réserve le droit de faire apparaître les courts-métrages des participants, en entier ou non, sur le site [www.festivalcourtauch.com](http://www.festivalcourtauch.com), les sites des partenaires du concours et lors de manifestations organisées par la Venderborg Prod' dans le but de promouvoir le cinéma amateur, et ce sans que ces derniers puissent prétendre à une quelconque rémunération.

→ Les participants garantissent à la Venderborg Prod' la jouissance entière et paisible des droits cédés de telle sorte que la Venderborg Prod' ne puisse être inquiétée ni recherchée pour trouble, revendication ou éviction de quelque nature que ce soit.

